

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. DESCHAMPS Yvon, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération semble susciter l'intérêt des élus puisque plusieurs d'entre vous ont souhaité intervenir, et je me félicite que cette question aride génère l'intérêt des uns et des autres.

Les taux 2008 sont l'aboutissement, pour nous, d'une stratégie financière volontariste, je me permets de le rappeler, je l'avais déjà expliqué chemin faisant lors des différents débats d'orientations budgétaires que nous avons pu avoir depuis 2001. Nous avons arrêté une stratégie financière qui repose sur trois éléments principaux. Une fiscalité maîtrisée et c'est ainsi que nous ne vous avons proposé qu'une seule hausse des taux entre 2000 et 2008, c'était en 2002 à hauteur de 5 %, alors que les deux mandatures précédentes avaient vu six hausses de taux à des niveaux différents, se succéder entre 1990 et 1998.

D'autre part, le deuxième élément de cette volonté stratégique, la stabilisation nécessaire de l'endettement de la Ville. La dette de la Ville avait doublé entre 1993 et 2000, elle a depuis été stabilisée, c'était pour nous une condition tout à fait fondamentale, une exigence forte pour préserver les possibilités de l'avenir et notamment celles du mandat à venir. C'était enfin une volonté d'investir de façon importante durant les sept années qu'a duré ce mandat, puisque notre plan d'équipement tourne autour de 850 millions d'euros et a permis de réaliser toute une série d'opérations, que je ne reprendrai pas ici, nous avons souvent eu l'occasion d'en parler.

Cette stratégie, telle que nous la formulions en 2001-2002, a été parfaitement respectée, nous nous y sommes attachés grâce à une maîtrise des coûts : coût de fonctionnement des services, nous en avons souvent parlé aussi, et le budget primitif 2008 que vous avez accepté, que vous avez voté il y a quelques semaines, en est l'expression. La Ville, tout au long de son mandat, aura, je me permets de le rappeler, conservé la note AA+, attribuée par l'agence Moodys. Je vous rappelle qu'en 2001, plutôt que de nous livrer à cette comedia dell'arte qui consiste à une espèce d'analyse qui se veut critique de la mandature passée et qui charge celle-ci de tous les péchés du monde, nous avons préféré jouer une politique de transparence et de vérité en demandant à une agence de rating, de notation extérieure à la Ville, de nous noter année après année, en pleine indépendance, pour pouvoir donner à nos partenaires économiques, financiers, des éléments d'appréciation sur la santé financière de la Ville. C'est ainsi que nous avons pu, tout au long de ce mandat, garder cette même note alors même que nous avons un effort d'investissement important, que nous jouions sur la dette en la stabilisant et que nous maîtrisions la fiscalité.

Fiscalité maîtrisée, je vous rappelle que depuis 2002, les taux n'ont pas changé. Je me permets simplement d'attirer votre attention sur l'élément suivant : entre 2002 et 2003, les taux progressent, tout ceci est lié à la taxe professionnelle unique d'agglomération, puisque nous récupérons les impôts ménage du Grand Lyon et que nous abandonnons au Grand Lyon, la taxe professionnelle, mais l'addition au dixième près, est absolument identique entre le cumul des taux Grand Lyon et Ville de Lyon. Donc nos taux ne bougent pas : 20,19 % en taxe d'habitation, 16,11 % en foncier bâti et 18,20 % en foncier non bâti.

Si nous regardons ensuite ce que furent les différents taux au terme des trois mandatures qui viennent de s'écouler, de 1989 à 1995, les taux ont augmenté au total de 11,7 %, puis de 7,7 % de 1995 à 2001 et enfin de 5 % de 2001 à 2008. Ces éléments montrent bien cette volonté de stabilité de la fiscalité locale qui nous a guidé pendant toute cette mandature.

Cette fiscalité maîtrisée, c'est l'addition que j'annonçais tout à l'heure en 2000, 2001, 2002 des impôts ménages Lyon et Grand Lyon dont l'addition encore une fois permet de retrouver les 20,19 % qui de 2003 à 2007 vont être le taux de la taxe d'habitation sur notre ville. Figurent également, les taux par taxe d'habitation du Département, du Conseil Général du Rhône et vous le voyez, les taux successifs qui ont été votés année après année par l'Assemblée départementale et l'augmentation finale de ces taux. Alors sans doute, + 35 % à hauteur de 6 et quelques %, c'est beaucoup moins inodore que si la base était bien plus importante mais pour autant, la pression fiscale a été plus forte sur les taux départementaux que sur les taux de la ville de Lyon.

Si l'on compare ensuite au travers des grandes villes à périmètres équivalents, c'est-à-dire dotées d'une communauté urbaine, la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation entre Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Bordeaux, Marseille et Lille, vous voyez que nous sommes en matière de taxe d'habitation sur une très bonne moyenne et que le taux de foncier bâti à Lyon est le plus bas de l'ensemble des Collectivités que j'ai rapidement énumérées.

Enfin, cela n'avait jamais été présenté, j'ai souhaité qu'il vous soit communiqué -pour qu'on maîtrise mieux ce que sont les conséquences budgétaires pour le porte monnaie de l'habitant du vote des taux et de l'existence des bases-, vous avez concernant les différentes Collectivités dont on vous parlait à l'instant, leurs taux de taxe d'habitation, les syndicats éventuels qui peuvent se rajouter aux taux de taxe d'habitation, les structures intercommunales quand elles existent (je ne parle pas là du Grand Lyon puisque le Grand Lyon ou le Grand Lille ou autres ont maintenant une taxe professionnelle unique) et le total des taux d'habitation syndicats et intercommunalités compris qui vont s'appliquer sur la Valeur Locative Moyenne des appartements que vous habitez, des immeubles dont vous êtes propriétaires le cas échéant. Vous voyez l'application de ces bases, ce qu'on appelle « les bases Valeur Locative

Moyenne », sont fixées, je vous le rappelle, par la loi de Finances. La dernière estimation générale des bases remonte à 1970 et le législateur chaque année revoit au travers du vote de la loi de Finances, ces Valeurs Locatives Moyennes en affectant un coefficient forfaitaire d'augmentation année après année et c'est ainsi qu'en 2007, nous sommes à Lyon sur une valeur locative moyenne si l'on prend la totalité des appartements ramenés au m² qui existent sur la ville, de 2 961 euros.

A cela, va se décliner une série d'abattements pour arriver au calcul de l'impôt et si vous intégrez le fait que la politique générale d'abattements à Lyon, qu'il s'agisse de l'abattement obligatoire pour charge de famille ou de l'abattement facultatif général à la base, Lyon est au taux maximum des abattements, c'est une décision du Conseil municipal. Nous aurions pu vous proposer une diminution, en fait non, une diminution sans doute pas puisque nous sommes au maximum, mais nous aurions pu vous proposer de gommer peu ou prou l'effet des abattements et ainsi, sans toucher le taux, augmenter l'impôt. Nous nous sommes toujours refusés à cette manipulation là et nous avons ainsi à Lyon, les taux maximum de dégrèvement qui peuvent exister en matière de fiscalité locale. Cela vous permet de voir qu'une personne à charge payera ainsi une cotisation communale pour une résidence principale à hauteur de 506 euros, pour une personne à charge 386 euros, pour deux personnes à charge 270 euros. L'intérêt, c'est de vous montrer que sur l'ensemble des Collectivités énumérées avec des taux différents, le Lyonnais payera, grâce à notre politique d'abattements entre autres et grâce aux valeurs locatives moyennes, un taux d'impôt inférieur à l'ensemble quasiment des autres Collectivités, à l'exception -pour aucune personne à charge- de la ville de Rennes qui est légèrement inférieur à la ville de Lyon. Pour tout le reste, nous sommes très en deçà des autres Collectivités.

Enfin, quelle est la taxe d'habitation moyenne par foyer fiscal qui a deux personnes à charge ? Là encore, vous voyez que Lyon se situe très bas par rapport à l'ensemble des autres Communes et que notre politique de stabilité et de non pression fiscale est traduite dans les faits sur le plan des taxes qui sont appelées auprès des différents habitants de notre Commune.

Voilà, mes chers Collègues, rapidement resituées, dans un ensemble parfois un peu complexe (j'en suis désolé mais la matière fiscale n'est pas la matière la plus simple qui soit toujours), les conséquences de nos délibérations depuis 2002 et je vous propose de voter, si vous en êtes d'accord, les taux d'imposition directe locale pour 2008 qui vous sont proposés.

M. HUGUET Patrick, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, c'est le Groupe UPL qui interviendra pour les deux Groupes.

M. NARDONE Amaury : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à titre liminaire et avant de rentrer dans le fond de ce rapport, force m'est de constater publiquement que vous refusez le débat pré

électoral. Je vous ai écrit le 23 janvier dernier pour vous demander d'accorder à tous les groupes politiques de notre assemblée, un temps de parole en début de cette dernière séance de la mandature pour que nous puissions chacun nous exprimer sur le bilan de ces 7 années du mandat. Vous me l'avez refusé en arguant que je pouvais inscrire un temps sur n'importe quel rapport, ce qui ne me paraît pas conforme au débat démocratique. Dont acte. Il faudra cependant bien que vous sortiez du costume de Maire de Lyon pour endosser celui du candidat à la mairie de Lyon. Je crois que Lyon et les Lyonnais méritent un vrai débat de fond, pas seulement une campagne de couleur d'écharpes.

Cette parenthèse fermée, revenons à l'examen du rapport relatif aux taux de la fiscalité directe locale pour 2008.

Vous nous présentez ce soir une délibération visant à maintenir une stabilité des taux pour l'année 2008 et nous nous en réjouissons, comme nous l'avons déjà fait à de nombreuses reprises. Nous pensons d'ailleurs que nous ne sommes pas totalement étrangers à cette bonne nouvelle pour les contribuables lyonnais car nos engagements de campagne vous ont contraint à retarder l'augmentation que vous aviez programmée.

Au cas où les Lyonnais l'auraient oublié, nous rappelons cependant que vous avez augmenté les taux de la fiscalité directe de 5 % en 2002 d'une part, et cédé des actifs importants de notre ville (les actions de la CNR, le quartier Grolée) d'autre part.

Alors ce qui est vrai, c'est que ce dossier est une occasion assez idéale pour évoquer votre gestion financière. Pour cela, je vais m'appuyer sur le travail qui a été réalisé par une association indépendante de contribuables, que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, CANOL, qui a étudié la gestion financière des villes de plus de 10 000 habitants de 2001 à 2006. Je vous vois sourire mais moi je trouve cela tout à fait sain que des personnes se regroupent pour étudier la gestion financière de nos collectivités locales. Les chiffres de 2007 manquent dans cette étude mais je crois qu'ils n'auraient pas arrangé la situation. Quant aux tableaux d'Yvon Deschamps, je le regrette mais, au moins pour certains, nous les découvrons en séance, je n'aurais pas pu appuyer ma démonstration dessus et notamment le dernier, qui est intéressant je dois dire.

Dans ce courrier dédié à la gestion financière des villes de plus de 10 000 habitants, cette Association a cru bon donner une note aux différentes villes concernant leur gestion financière et vous avez obtenu la note de 7/20, ce qui n'est franchement pas terrible, principalement pour deux raisons, je cite :

- « *Les dépenses de fonctionnement augmentent du fait de dépenses de personnel non maîtrisées. Celles-ci sont supérieures à la moyenne de la strate et représentent une part trop importante des dépenses de fonctionnement* ».

Et la deuxième raison, c'est l'augmentation trop forte de la fiscalité. A l'appui de cette démonstration, quelques chiffres qui sont intéressants pour nos concitoyens.

Les dépenses de personnel, sans tenir compte de 2007, ont crû de 20 %, entraînant une augmentation des dépenses de fonctionnement de 13 %. Lorsqu'on sait que ces dépenses de fonctionnement, ramenées à la population lyonnaise, représentent 1.111 € par an et par habitant, le calcul est simple. En 2001, les dépenses de fonctionnement de la Ville représentaient 981 € par an et par habitant, soit 3.924 €.pour une famille de quatre personnes

Le mandat Collomb se solde donc par une augmentation annuelle de 130 € de plus par an et par habitant, soit pour la même famille de quatre personnes l'équivalent de 4.444 € par an, soit 520 € supplémentaires par an. C'est très loin d'être négligeable.

Dans le même temps, la croissance des taxes foncières et d'habitation a été de 21 %, compte tenu de l'augmentation des taux et de l'évolution des bases, ce que je dois bien reconnaître. Cela reste nettement supérieur à l'augmentation du coût de la vie qui a été, sur la même période, de 12 %. Ce constat établi, et la note de 7 sur 20 méritée, il nous appartient de nous projeter dans l'avenir, Monsieur le Maire.

Vous avez suffisamment raillé le programme que nous défendons pour le prochain mandat pour savoir que nous nous engageons à un gel des taux pour les six prochaines années. Il ne s'agit pas d'une vaine promesse électorale, mais de la réponse à une aspiration forte de nos concitoyens de disposer d'une part plus importante de leurs revenus. Notre groupe vous a rappelé tout au long du mandat combien une réforme des institutions locales et, prioritairement, une réforme de la fiscalité locale, nous semblait un enjeu essentiel du débat démocratique.

Il nous semble que cette fin de mandat doit marquer la fin d'un cycle, qu'il convient dorénavant de conceptualiser de nouvelles méthodes de gouvernance dans le cadre plus général d'une politique volontariste visant à prendre en compte le fait que les collectivités territoriales, prises dans leur ensemble, constituent un acteur de la vie économique nationale et, qu'à ce titre, elles ont des responsabilités essentielles pour assurer le rétablissement de l'équilibre des finances publiques.

C'est donc en partant de ce postulat qu'il faudra imaginer l'avenir avec, en ligne de mire, la volonté permanente de réduire et de rationaliser les dépenses de fonctionnement. Pour ce faire, et nous vous l'avons rappelé à chaque conseil sans pour autant obtenir de votre part la moindre attention, notre Ville doit notamment se doter d'outils d'évaluation concrets afin d'évaluer les politiques publiques qu'elle met en œuvre. C'est donc une autre vision, Monsieur Deschamps, que nous défendons,

une politique plus responsable et plus transparente, respectueuse des efforts financiers que font les familles et les entreprises lyonnaises.

En guise de conclusion, je voudrais poser une question toute simple au candidat Gérard Collomb, et je demande instamment une réponse car le Maire Gérard Collomb s'est fait une spécialité de ne pas répondre à nos questions au sein de ce Conseil.

Vous avez clamé que vous chiffreriez tous les projets que vous présenteriez dans votre programme. Vous avez également annoncé que vous augmenteriez les impôts. Dites-nous donc, si d'aventure vous étiez réélu, quand et de combien allez-vous augmenter les taux de la fiscalité locale ?

Je crois que les Lyonnais doivent choisir en mars prochain en parfaite connaissance de cause. Bien entendu, nous voterons ce rapport.

M. GIORDANO Alain : Monsieur le Maire, chers Collègues, Il y a un fait que personne n'ignore, non pas -et c'est ce qu'on peut constater aujourd'hui- non pas que l'UPL apparemment a absorbé l'UMP au moins dans son temps de parole, contrairement à ce qui a été prévu en Conférence des Présidents, mais il y a un fait que personne n'ignore, c'est que les taux d'imposition sur la Ville de Lyon sont inchangés depuis six ans après une seule augmentation en 2002, ce qui, signalons-le, n'est pas le cas dans d'autres collectivités, provoquant ce qu'a démontré en toute transparence, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, ce qui a été démontré par Yvon Deschamps, provoquant l'augmentation que les Lyonnais perçoivent malgré tout sur leur feuille d'impôts locaux et qui n'est pas dû à la maîtrise de ces taux d'impôt par la Ville de Lyon.

Ceci étant dit, en ce qui concerne Lyon, pas d'augmentation des taux en six ans et est-il pertinent d'avoir fait ce choix, c'est la question qu'on pourrait se poser et qui nous semble essentielle. Trois remarques à ce sujet :

Premier point, il faut le dire sans s'en vanter outre mesure puisqu'il s'agit d'un travail conjoint avec les services, la gestion de la collectivité est saine et permet de limiter l'endettement de la Ville et l'accroissement incontrôlé des dépenses. Autrement dit, les caisses « ne sont pas vides » à Lyon, contrairement à l'aveu du chef de l'Etat concernant la France, donc apparemment on pourrait dire une meilleure gestion locale que nationale.

Deuxième point, pour arriver à ce résultat, il faut bien entendu faire preuve également d'astuces et d'innovations et en ce qui nous concerne, le système Vélo'v mis en place au Grand Lyon est tout à fait révélateur de cet état de fait. Pourquoi ? Voilà un projet de toute première ampleur qui rencontre un succès considérable -60.000 personnes y sont abonnées-, système qui séduit toutes les grandes villes françaises et même au-delà, qui permet de se déplacer rapidement sans émettre la

moindre pollution comme chacun le sait, et qui n'a pas coûté un centime aux Lyonnais puisqu'il est relié au marché du mobilier urbain et de la publicité. Bref, c'est un projet économique, écologique et innovant. Comme quoi écologie et maîtrise des dépenses ne sont pas incompatibles.

On pourrait également souligner, pour ce qui concerne le Grand Lyon, le renforcement de la taxe professionnelle du non pas à une augmentation des taux, mais tout simplement à la bonne santé de l'économie lyonnaise : la politique de développement économique porte ses fruits et les entreprises nous rendent bien ce soutien. Lyon est la ville en France où les entreprises préfèrent investir, comme le répète annuellement le très sérieux mensuel « l'entreprise ».

Enfin, troisième et dernière remarque, cette maîtrise budgétaire n'a pas empêché le lancement de nombreux projets. On pense ici en priorité aux réalisations en matière de logements sociaux, à l'augmentation du nombre de places de crèches qui permet aux familles de vivre plus sereinement l'arrivée d'enfants, mais je laisse d'autres intervenants développer ces aspects pour analyser uniquement ce qui nous concerne, les réalisations à travers le prisme de l'écologie.

Donc, en ce qui concerne les réalisations vertes, au-delà de Vélo'v, il y a bien sûr les berges du Rhône, libérées de la voiture et sur lesquelles on peut désormais flâner. Cette réalisation tout à fait remarquable est d'ailleurs... remarquée... puisqu'elle vient d'être primée au concours « Villes habitables » qui a distingué au niveau mondial et plus globalement, notre Ville, pour son urbanisme et sa qualité de vie. Car Lyon a également engagé plus globalement une démarche HQE (haute qualité environnementale) dans les bâtiments publics, les écoles, les gymnases, mais aussi dans les bureaux et les habitations construites dans les 50 zones d'aménagement concerté (ZAC) de l'agglomération qu'elle a fait aménager par des promoteurs privés. La démarche HQE, rappelons-le, vise à rendre les bâtiments plus économes et à utiliser les énergies renouvelables. Le projet Confluence par exemple, puisqu'on parle de budget, c'est important, en est un exemple remarquable que l'Europe a d'ailleurs reconnu en le primant par son label Concerto, ce qui, disons-le en passant, contribue au financement du projet et nous conforte dans notre option de ne pas augmenter l'impôt des Lyonnais.

On pense enfin à tous les projets d'économie sociale et solidaire qui sont nés sur Lyon et qui ont été soutenus au cours de notre mandature : Auto-partage ou Autolib pour ceux qui étaient à la conférence de presse donnée ce matin par Guylaine Gouzou-Testud. Citons également les AMAP, la quinzaine du commerce équitable, la première banque éthique internationale, etc... Toutes ces réalisations rendent Lyon plus agréable, plus pratique, plus écologique et plus solidaire. Alors, à l'avenir, que se passerait-il si nous étions réélus ?

Réponse, si je peux me permettre : poursuivre évidemment dans cette direction plébiscitée par les Lyonnais en profitant de notre expérience pour continuer à faire bouger la Ville et à innover en matière d'écologie urbaine : les berges de Saône, bien entendu, mais aussi quelques surprises et innovations, pourquoi pas, en matière d'écologie urbaine, pourquoi pas dans le domaine du transport fluvial cette fois-ci, puisque nous avons la chance d'avoir deux cours d'eau à Lyon.

En conclusion, nous adresserons tous nos remerciements bien entendu à Yvon Deschamps pour avoir réussi à maintenir le cap financier, mais également à toute l'équipe pour avoir su mettre en place des projets et des innovations qui, notamment en matière d'écologie urbaine, font que Lyon est encore plus connue et reconnue. C'est d'ailleurs parce que la politique mise en place va dans la bonne direction que nous soutenons ce dossier, au-delà du maintien des taux d'imposition.

Donc, pas d'augmentation des taux des entreprises qui s'implantent de plus en plus sur le Grand Lyon, ce qui conforte nos recettes, des innovations et des réalisations reconnues en matières d'écologie urbaine. Voilà pourquoi nous voterons avec plaisir ce dossier. Merci.

M. MUET Pierre-Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour la sixième année consécutive notre Ville va garder des taux d'imposition constants et dans le dernier transparent qui nous a été montré par Yvon Deschamps, on voyait que la conséquence de cette sagesse fiscale c'est que Lyon était parmi les grandes villes de France celle qui avait les plus faibles taux d'imposition. Nous avons pu ainsi pendant tout le mandat parce que nous avons maîtrisé les dépenses courantes, j'invite M. Nardone à regarder l'évolution respective des dépenses et des recettes courantes, vous verrez que si nous avons dégagé pendant tout le mandat une épargne croissante, c'est que nos dépenses courantes ont été maîtrisées, ce que la plupart des agglomérations comparables n'ont pas réussi à faire et ce que l'Etat français est loin d'avoir réussi.

Ceci nous a permis de financer des investissements importants, 850 millions d'euros. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'ampleur de ces investissements, les Lyonnais les voient tous les jours aussi bien à la Cité internationale, au Confluent, sur les berges du Rhône. Nous avons aussi pu, avec une gestion financière rigoureuse introduire des inflexions déterminantes dans le développement de notre agglomération et je voudrais en citer trois.

La première, elle est dans le domaine du développement durable : pendant des décennies, notre agglomération a souffert d'un étalement urbain peu respectueux de l'environnement et d'un profond décalage entre l'urbanisation et les transports en commun. Et bien, pour la première fois, au cours de ce mandat nous avons inversé les choses, nous avons commencé à inverser les choses. Nous avons développé les

transports en commun avant que l'urbanisation se fasse aussi bien au Confluent que sur la ligne LEA et je pense que c'est un changement majeur, de même que la halte ferroviaire Jean Macé est en quelque sorte un premier élément d'une inter-modalité qui va préfigurer le futur RER à la lyonnaise.

Le deuxième changement important que nous avons réalisé, c'est que nous avons inversé un mouvement qui voulait que les inégalités sociales se transforment, dans presque toutes les grandes agglomérations, en une égalité spatiale, c'est-à-dire que les quartiers les plus pauvres continuent à s'appauvrir et les quartiers les plus riches continuaient à s'enrichir. Et bien, nous avons réussi à faire en sorte qu'il y ait plus de mixité sociale dans notre ville puisque les arrondissements qui ont connu un développement d'habitat social sont les arrondissements qui avaient le moins de logements sociaux, et ceci se retrouve aussi au Grand Lyon puisque c'est aujourd'hui dans l'Ouest lyonnais que les logements sociaux se développent plus rapidement que dans l'Est.

Donc, nous sommes en train d'inverser un mouvement que l'on connaissait depuis cinquante ans et qui voulait que la ségrégation spatiale continue à se développer, nous l'avons réduite à Lyon.

Le troisième changement, c'est que nous avons fait revenir des activités en centre ville et là aussi, c'est un changement fondamental par rapport aux cinquante dernières années.

Donc, nous sommes en train d'inverser un mouvement que l'on connaissait depuis cinquante ans et qui voulait que la ségrégation spatiale continue à se développer. Nous l'avons réduite à Lyon.

Le troisième changement, c'est que nous avons fait revenir des activités en centre-ville et là aussi, c'est un changement fondamental par rapport aux cinquante dernières années.

Depuis les années 1960, les activités économiques allaient de plus en plus loin, souvent en dehors d'ailleurs de notre agglomération. Et bien, nous avons fait revenir des activités en centre-ville, notamment dans les quartiers du centre avec les opérations « revitalisation des rez-de chaussée » qui ont fait revenir des commerces dans des quartiers qui les avaient perdus depuis une cinquantaine d'années.

Nous avons aussi, à l'échelle de l'agglomération, redéveloppé, requalifié, les zones d'activité de la première couronne, pour éviter que notre agglomération voit ses activités économiques aller de plus en plus loin.

Et bien, je pense que ces trois grandes inflexions combinées à la politique que nous avons conduite en matière d'éducation : nous avons, on l'a rappelé dans le débat budgétaire précédent, réhabilité ou construit plus d'une vingtaine de groupes scolaires, développé l'Art à l'école, au

moment même où l'Etat l'abandonnait, fait en sorte que l'ordinateur devienne un instrument d'éducation aussi important pour nos enfants que le sont le cahier et le livre, ce qui fait que nous sommes aujourd'hui à Lyon, une ville éducatrice exemplaire.

Et bien, quand on prend les trois inflexions que je mentionnais, quand on prend la politique éducative, on voit que nous avons changé les choses et qu'après tout, si la plupart des commentateurs extérieurs, aussi bien nationaux, qu'internationaux, signalent que Lyon est aujourd'hui une ville qui innove, qui bouge, qui se développe, c'est parce qu'au cours de ce mandat, tout en gérant bien les finances publiques, nous avons effectivement contribué fortement au développement de notre Ville.

Nous aurions pu pour réaliser ce programme, comme d'autres autrefois, augmenter tous les ans ou tous les deux ans, les impôts. Yvon Deschamps rappelait qu'ils avaient augmenté plus de six fois sur les mandats précédents et il rappelait les chiffres : je crois qu'on doit les voir encore dans les transparents, c'était 7,7 % dans le mandat précédent, et 11,7 %, dans le mandat de M. Noir. Nous aurions donc pu augmenter les impôts, comme cela s'était fait précédemment.

Nous aurions pu aussi, comme cela s'était fait précédemment, laisser s'envoler l'endettement. Je vous rappelle que la dette de notre Ville a doublé sur les deux mandats précédents. Dans notre mandat elle est restée constante et en pourcentage de nos recettes courantes, elle a baissé.

Et bien, nous n'avons cédé à aucune de ces facilités et, si la France depuis 2002 avait appliqué à la fois la même ambition dans l'éducation et dans l'innovation, que nous l'avons fait dans notre Ville, et avait appliqué la même rigueur de gestion, que nous l'avons fait dans notre Ville, et bien elle serait aujourd'hui une référence en Europe, au lieu d'être le dernier de la classe !

M. LE MAIRE : Merci bien. Mes chers Collègues, je crois que lorsque l'on veut entamer le débat politique, il faut le faire sur des bases crédibles. Et aujourd'hui je voudrais demander à M. Nardone, s'il conteste certains des chiffres qui ont été donnés dans les diapos qui ont été passées ici ?

S'il peut les contester, il a la chance ici d'être devant l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, il le fait et dans ce cas-là je serai, évidemment, dans un grand embarras ! Il y a une autre façon de mener le débat politique, c'est de dire comme vous l'avez dit d'ailleurs, que vous vous appuyez sur les chiffres qui avaient été donnés par une association de contribuables. Je n'ai d'ailleurs jamais vu d'associations de contribuables qui vous décernent de satisfecit, parce qu'en général, ils ne veulent aucun impôt du tout ! C'est comme si vous demandiez à quelqu'un qui a été verbalisé, s'il était d'accord avec sa verbalisation ! Je n'en ai jamais vu aucun non plus !

Alors, dans cette association, on nous a comparés avec des communes moyennes et petites du Rhône. Et nous ici, nous nous comparons avec Nice, Marseille, Bordeaux, Lille, Rennes, Nantes ! Et lorsque nous nous comparons avec ces grandes villes, avec qui je crois on peut nous comparer, à moins que votre projet ne soit de faire de Brignais par exemple, une référence pour la Ville de Lyon ! Mais si ce n'est pas cela, il faut nous comparer avec des villes bien évidemment un peu comparables et nous nous apercevons que lorsqu'effectivement nous regardons l'imposition des Lyonnais, excusez-moi c'est comme ça, elle est la plus basse de France. Que lorsque nous nous comparons, nous le faisons mezzo voce, parce que nous avons toujours eu le souci d'avoir - comment dirais-je- une certaine aménité, vis-à-vis des autres institutions locales, que lorsque nous regardons quelle a été l'augmentation des taux qu'a votée un certain nombre de vos amis sur ces bancs, et donc dans d'autres collectivités locales, par rapport à la Ville de Lyon, ce soir évidemment, ils ne sont pas les mieux placés, pour dire qu'ils augmentent ailleurs des taux de manière extraordinaire et que là où on n'a fait que 5 % d'augmentation des taux, ils sont évidemment choqués par cette augmentation, alors qu'ils ont voté des augmentations triples dans d'autres collectivités locales. Donc je ne suis pas sûr que votre démonstration puisse convaincre les Lyonnais !

Alors, après, vous m'avez posé une question comme candidat. Vous m'avez dit : « Monsieur Collomb, est-ce que vous allez augmenter les impôts dans la suite ? » Comme je ne suis pas un démagogue, je préfère dire aux Lyonnaises et aux Lyonnais, que nous allons faire pour l'avenir ce que nous avons fait par le passé, c'est-à-dire une augmentation modérée des impôts. Mais, je préfère leur dire cela, plutôt que de leur promettre que je vais faire, par exemple, quatre mètres !

Excusez-moi, j'ai chiffré : cela fait 1.300.000.000 d'euros. Le budget du SYTRAL aujourd'hui est de 650 M€. Lorsque vous savez qu'il y a environ 200 à 250 M€ de frais courants d'investissement, il en reste 350 M€. Et là, par un coup de passe-passe, on peut faire 1.300.000.000 d'euros d'investissement, sans augmenter les impôts !

Ensuite, après, je regarde on nous dit : « On va faire un jardin sans fin, où l'on va reprendre la concession que nous venons de renouveler avec d'ailleurs l'ancien Ministre des Transports, avec la CNR, une concession qui va jusqu'en 2023. »

Si l'on veut faire, évidemment, ce jardin sans fin, il va falloir un peu dédommager, à la fois la CNR, puis l'ensemble des entreprises qui sont installées sur le secteur de la CNR. Je ne prends que deux exemples, mais je pourrais en prendre d'autres, et tout ceci, sans augmenter les impôts ! Moi, je prends à témoin les Lyonnaises et les Lyonnais qui sont des gens sensés : est-ce qu'ils pensent qu'on peut, d'un côté dire qu'on va faire des dépenses infinies et de l'autre côté, dire qu'on ne va pas augmenter les impôts !

Non, nous sommes Lyonnais, nous sommes entre gens sérieux et donc nous nous disons entre nous ce que nous allons faire pour l'avenir. Moi je leur dis : nous avons eu une augmentation maîtrisée des impôts, nous sommes aujourd'hui la grande ville la moins imposée de France et nous continuerons comme cela pour l'avenir.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2008/8931 - Subvention d'investissement au projet de musée de l'histoire du Christianisme (Direction des Assemblées) (BMO du 11/02/2008, p. 0333)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, d'un rapport visant à présenter le projet de Musée de l'histoire du christianisme sur le périmètre de l'ancien hôpital de l'Antiquaille.

L'ACCLY, l'Association porteuse de ce projet de création de musée, souhaite, en intégrant « le cachot de Saint Pothin », proposer aux Lyonnais et à nos visiteurs un lieu et une démarche historiques permettant de saisir la place du Christianisme dans l'histoire de la ville.

Trois idées maîtresses encadrent ce projet :

- tout d'abord un musée virtuel favorisant la découverte du patrimoine et de la culture chrétienne sur des plans locaux et régionaux,

- la mise en œuvre d'une démarche scientifique associant les Universités de Lyon II et Lyon III,

- ainsi qu'une démarche tournée vers le grand public s'appuyant sur des expositions et des animations.

C'est autour de la notion de «centre d'interprétation» que l'ECCLY travaille depuis quelques années à ce projet dont la réalisation est prévue sur trois ans.

Aujourd'hui, il s'agit de donner un avis favorable à ce projet sur la base d'un financement des collectivités publiques qui concernerait la Ville de Lyon à hauteur de 20 %, soit 480 000 euros mais aussi le Département du Rhône pour 30 % et la Région Rhône-Alpes pour 10 %. Prévu pour atteindre 2,4 millions d'euros le budget d'investissement reposera également sur le mécénat et les dons privés.

Monsieur le Maire, la Commission des Finances donne un avis favorable, mais propose que la Commission des Affaires Culturelles puisse d'ici quelques temps, auditionner, comme elle le fait très souvent, les initiateurs d'un projet dont les aspects culturels et patrimoniaux sont dominants.

M. LE MAIRE : Madame Isaac-Sibille !

Mme ISAAC-SIBILLE Bernadette : Merci Monsieur le Maire. Je suis tout à fait d'accord, bien sûr, comme vous le pensez, avec ce projet. Je voudrais simplement vous poser trois questions :

Quelle date de réfection proposez-vous pour les mosaïques des voûtes de ce cachot qui sont déposées depuis longtemps à Saint-Romain-en-Gal et attendent d'être réparées, celles-ci se détériorant beaucoup ? Première question.

Seconde question : quand seront dégagées les mosaïques des panneaux qui sont en train de beaucoup s'abîmer forcément, quand on construit à côté, il y a des secousses et plusieurs pièces sont déjà tombées et continuent à tomber ? Donc, est-ce que l'on va bientôt coller et emporter ces mosaïques pour les mettre en bon état ?

Et troisièmement, est-ce que la totalité de la réfection des mosaïques est prévue dans ce budget pour l'ECCLY ou si ce budget inclut simplement les aménagements hors mosaïques ?

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Là, vous posez des questions très précises. Monsieur Béghain, qui est un spécialiste de la mosaïque va vous répondre.

M. BEGHAIN Patrice, Adjoint : Monsieur le Maire, ex abrupto, si je puis me permettre, je vais répondre à notre Collègue.

Les mosaïques qui ornent effectivement la crypte supposée de Saint Pothin, suite à une révélation qu'a eue une Visitandine au XVII^e siècle, restent un lieu de vénération tout à fait respectable, ont été déposées effectivement à l'initiative de la SACVL qui est maître d'ouvrage de ces travaux. Je pense que c'était une sage précaution parce que ces mosaïques auraient souffert des travaux en cours.

Elles vont donc être restaurées dans un budget qui, sauf erreur de ma part, n'est pas ce budget là, à l'initiative du maître d'ouvrage propriétaire des lieux, la SACVL, quitte au maître d'ouvrage à se retourner vers les collectivités publiques, notamment l'Etat, puisque cet édifice est classé monument historique.

Je partage tout à fait votre intérêt pour ces mosaïques du XIX^e siècle qui sont du plus haut intérêt et qui devront évidemment, être remises en place. Mais je pense que la sagesse consistait à les déposer et s'il y avait des désordres dans d'autres mosaïques restant en place, je me permettrais d'alerter la présidente et le directeur de la SACVL pour qu'on les dépose également.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Je voudrais rajouter un petit mot, Monsieur le Maire, et répondre à Mme Isaac-Sibille.

Il est vrai qu'en ce qui concerne le Musée de l'ECCLY, le Père Payen et Jacques Moulinier ont participé justement au projet de réhabilitation du cachot de Saint Pothin. On les a mis dans le groupe de travail dès le début, avant d'acheter le site de l'Antiquaille. Et là, la SACVL a enlevé toutes les mosaïques à ses frais. Elle en a eu pour un million de francs. Les travaux n'étaient pas prévus dans le cahier des charges des Hospices Civils et surtout, ce qu'il faut souligner, c'est que la SACVL a signé un bail avec le musée de l'ECCLY pour 30 ans et on va le relouer pour l'euro symbolique pendant 30 ans, voilà.

Donc, si vous voulez c'est important. On voulait tous mettre la pierre à l'édifice et laisser justement ce cachot de Saint Pothin qui a beaucoup d'importance pour toute la chrétienté lyonnaise.

Et je peux vous dire d'ores et déjà que le Père Payen et Jacques Moulinier m'ont appelé pour remercier M. le Maire de l'effort que fait la ville pour l'entretien du cachot de Saint Pothin.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous allons mettre non seulement la pierre, mais la mosaïque à l'édifice.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)